Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 44

Artikel: Les Lausannois d'autrefois
Autor: J.Z.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183398

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« Défends-toi, » lui dit-il, « avec ces aiguillettes, » puisque ce sont des armes, et toi, Français, es- » crime-toi contre lui d'estoc et de taille, et j'en » jure Dieu et mon épée, si tu triches au jeu, ce » sera toi qui paieras pour lui ! »

Le gentilhomme, qu'il le voulût ou non, fut bien forcé de taper dru. Le pauvre Anglais courait de ça, de là, criant grâce, et apprenant à ses dépens qu'on ne fait pas la guerre avec des aiguillettes. Le Français le poursuivait, serré lui-même de près par l'épée du général, prêt à punir la moindre faiblesse de sa part. Enfin, on s'interposa, et le pauvre sophiste, blessé, saignant, à demi-mort, alla faire panser ses estafilades. Il renonça dès lors, il le faut croire, aux arguties scolastiques et aux arrestations arbitraires.

Cette histoire nous rappelle un conseil de guerre tenu à Bière il y a quelque douze ans, où l'on jugeait un trompette neuchâtelois qui avait déserté l'école. M. B. H., le plus spirituel des capitaines-auditeurs, n'eut-il pas la plaisante idée de hasarder, dans son réquisitoire, qu'après tout *une embouchure* de trompette (celle du délinquant était restée dans sa poche lors de sa fuite), que cette embouchure, disions-nous, pouvait bien être une arme, circonstance qui, à teneur du Code pénal militaire, eût aggravé considérablement le délit à juger !..... Hâtons-nous, du reste, d'ajouter qu'après avoir obtenu le succès de gaieté auquel il visait, le capitaine B. H. renonça, avec une magnanimité prévue, à soutenir l'accusation sur ce chef. Seuls, le pauvre déserteur et son défenseur avaient eu un moment d'émotion bien naturelle.

Qui n'a entendu parler de ce fou du roi de France qui, lui aussi, voulut marcher sur les brisées de Salomon, en appelant l'invention au secours de la justice ?

Un gueux dévorait son pain noir dans la rue, à deux pas d'une échoppe de rôtisseur, dont l'officine, placée au sous-sol, était en pleine activité. A travers le soupirail entr'ouvert, d'appétissantes fumées montaient au nez du prolétaire qui, ouvrant largement ses narines, en assaisonnait tant bien que mal sa maigre pitance. Tout à coup, l'industriel, sortant brusquement de son laboratoire, fond sur lui, et lui réclame un sou pour l'odeur des viandes, odeur que, disait-il, il s'appropriait sans droit. L'infortuné montre ses poches vides et proteste, avec larmes, contre cette singulière réclamation. Le rôtisseur, brandissant une broche énorme, ne voulait rien entendre ; il allait même lui faire un mauvais parti, à la grande joie des badauds, qui, trouvant l'idée bonne, n'avaient garde de prendre parti pour le mendiant, lorsque survint le fou de Sa Majesté. De sa marotte, il pare un horion de l'arme culinaire, sépare les parties, et se constitue juge en la cause ; la foule d'applaudir. Les deux adversaires plaident leur cas, et les passants apportent le concours de leur témoignage, que l'émule de Gringoire recueille avec gravité.

Enfin, il clôture les débats, puis, tirant de sa poche la monnaie réclamée, il la fait tinter à l'oreille du rôtisseur ébahi, la remet en lieu sûr, et prononce sa sentence en ces termes :

« Gargotier, mon ami, te voilà payé, et toi, maître flaireur, te voilà quitte, chacun son dû !

A. D.

Les Lausannois d'autrefois.

Nous avons publié tout récemment divers articles sur l'ancien Lausanne, qui ont été lus avec intérêt par nos lecteurs.

L'auteur de ces articles, M. Z., veut bien encore nous favoriser de quelques communications intéressantes, où l'on remarquera des particularités fort curieuses sur la population de Lausanne au commencement du siècle, et que nous publierons sous la forme de petits croquis détachés.

*
* *

Ce que nous appelons aujourd'hui agent de police, s'appelait *garde-police*. Ces hommes étaient habillés de gris et portaient le tricorne. Le garde-forêt de Sauvabelin portait l'uniforme vert avec un chapeau retroussé à gauche. Le garde-police de Montbenon avait le costume de ses collègues, moins le tricorne.

La tâche était rude, dans ce temps-là, pour les gardiens de l'ordre public. La fête de Sylvestre, par exemple, dut être interdite, parce que nos messieurs, au lieu de mannequin, qui devait représenter l'année défunte, avaient pris un pauvre muet, nommé Antoine, et l'avaient tellement fait boire qu'il mourut pendant la tournée en ville.

On appelait cela une farce, et en réalité on n'y voyait pas autre chose.

*
* *

Une grisette qui frayait avec les étudiants, s'écriait avec joie, lorsqu'on l'invitait à un bon repas : « Il y a gras ! » Cette locution est restée longtemps populaire.

*
* *

Au pied du rocher de la cathédrale était un guet logé dans une guérite. Il contrôlait son collègue veillant au haut de la tour. Une belle nuit on cloua la porte de sa guérite au moment où il venait d'y rentrer, puis on la transporta sous le pont de la Maladière, où elle fut placée debout.

Le lendemain matin, on trouva le malheureux guet prisonnier, dans l'eau jusqu'aux genoux et criant au secours. Tout cela n'était que des farces.

*
* *

Les chats attachés à une longue ficelle, qui tenait elle même à toutes les sonnettes d'une rangée de maisons, était chose à la mode. Une fois les sonnettes en branle, on entendait ouvrir les fenêtres du quartier et les paisibles habitants crier tout émus : « Qui demande ? Y a-t-il du feu ?... »

Les amateurs de pareils délassements variaient les plaisirs en attachant une plaque de ferblanc ou

un arrosoir à la queue d'un chien, qui franchissait comme l'éclair les diverses rues de la ville, en poussant des hurlements lamentables.

Tout cela démontre que notre peuple, après avoir été témoin des scènes de la Révolution française, de l'invasion des Français, de la campagne du Valais, des guerres de l'Empire, du passage des alliés, avait conservé une insouciance profonde, une jovialité grossière. A ses yeux, toutes ces calamités n'avaient été qu'affaires des grands ; c'était l'histoire des princes et non celle des peuples.

C'est sans doute par suite de ce même genre gouailleur qu'on avait l'habitude de suspendre une chandelle allumée à la porte des magasins qui s'ouvraient trop tard le matin.

*
* *

Mais suivons le cours des choses. Il y avait tendance à mieux. Une société d'artisans, Mme Muller, dont le mari était coiffeur où est aujourd'hui le café de la Banque, M. Aare, commis de la librairie Knab, et d'autres encore, se réunirent pour jouer *Zaïre* au théâtre de Lausanne. La représentation fit grand bruit; on s'indigna que des gens de cette classe se permissent de jouer *Zaïre*; on fit des parodies de la pièce, des récits incroyables et tel que celui-ci : M. Aare, jouant le rôle d'Orosmane, disait: « Vous pleurez, Zaïre ! » et Mme Muller, qui tenait le rôle de Zaïre, répondait : « Je le crois bien, vous m'avez mis le doigt dans l'œil. »

Le formalisme pédant publia , quelque temps après une chanson annonçant qu'on allait jouer le vaudeville, spectacle *fort moral*, et là-dessus suivaient toutes les exagérations contre ce genre de spectacle, et une allocution décourageant les mères d'y conduire leurs filles. Le théâtre alla son train quand même; on y joua la comédie, l'opéra, entre autres : *Joseph en Egypte*.

Cela dura jusqu'au moment où la Municipalité jugea que le local n'était pas suffisamment solide et avait besoin d'un agrandissement. On transporta provisoirement le spectacle au Casino, où les troupes jouèrent pendant deux hivers, après quoi la salle de Martheray fut rouverte. Mais les taquineries reparurent. A la suite d'un vaudeville, intitulé: *Gilette de Narbonne*, il fut décidé que les pièces seraient préalablement soumises à la Municipalité. Dès lors on donna sur le nouveau théâtre, la *Pie voleuse*, le *Pré aux Clercs*, *Fra Diavolo*, la *Dame blanche*, etc.

J. Z.

(*A suivre.*)

Les proverbes que nous employons tous les jours étaient déjà, pour la plupart, monnaie courante au quatorzième et au quinzième siècles. La forme seule a plus ou moins suivi les variations de la langue ; le fond est resté le même. Citons à l'appui quelques exemples intéressants tirés d'écrivains du moyen âge.

Dans l' « histoire du Chevalier de Coucy » :

« Li lieu (les lieux) en ont fait maint hardi. » Aujourd'hui : « L'occasion fait le larron. »

Uns seulz biens aquis loiaument (loyalement)
Vaut plus que cent mil autrement.

Ce qui revient à : « Bien mal acquis ne profite jamais. » « A bon entendeur, salut » est, dans le *livre du très chevalereux comte d'Artois* : « A bons entendeurs pou (peu) de langaige souffy (suffit) ». La belle maxime : « Fais ce que dois, advienne que pourra, » se retrouve dans un fabliau : « Fai que dois, aviegne (advienne) que puet (peut). » Le satirique Rutebœuf (XIIIe siècle) nous fournira des adages tels que ceux-ci : « Li abis (l'habit) ne fait pas l'ermite. » Et encore : « Tout n'est pas ors (or) qu'on voit luire. » Consultons le *Roman du renard*, cette épopée satirique où tout le moyen âge défile sous la forme burlesque d'animaux vivant en société : « De deux max (maux) prent-on le menor (de deux maux il faut choisir le moindre). « Tant va pot à l'eve (eau) que brise (tant va la cruche à l'eau, qu'elle se brise.)

Il est intéressant de voir le bon sens populaire changer si peu d'expression depuis ces temps reculés. Ces exemples suffisent pour établir la réalité du fait. Remontant ainsi dans le passé, nos proverbes ont donc des titres de noblesse qu'on leur suppose rarement.

M. H.

Le morceau de patois qu'on va lire est peut-être une des plus charmantes productions de la plume de notre aimable et fidèle collaborateur. A la forme correcte et facile, il a su associer une saine et intéressante leçon de morale, qui s'adressse à mainte famille et à laquelle les circonstances politiques que nous traversons donnent une saisissante actualité.

Le dou Valets.

(*Fâbllia.*)

On hommo dè tsi no s'étâi met ein mènadzo ;
L'avâi *bin* âo sèlâo et mâison âo veladzo,
Bons brès et bon crédit, suti, pllien dè bon san,
Ye poivè s'eindroumi sein couson dè la fan.
Dou valets, bio lurons, cocolâ pè la mére
Etiont fort deledzeint po sécondâ lo père :
Lè z'amâvè ti dou, sein que ien aussè ion
Que sâi lo prèfèrâ. Ne fasâi too à nion.
Viqueçont coumeint dâi bons frârès,
L'amâvont tant, mâ tant, l'hotô.
Que lè mâisons étiont bin rârès
Iô fasâi pi lo quart se biô.
L'aviont on grand troupé, prâo tsèvaux et prâo terra.
Et dein cé gros trafi, jamé n'iavâi dè guierra ;
Quand lo pêre avâi de ! « Ye foudra férè cein ! »
Le valets, sein ronnâ, lo fasont lestameint.
Assebin la maison, à grand trein, prospèrâvè
Et se, prés dâo guelion, lo père sè bragrâvè,
C'est que l'avâi dè quiet, kâ se l'aviont prâo pan,
S'étiont dèmèzézi po l'avâi su lo lan.
L'étiont dein lo bounheu : tot lo bon rein, dè crouïe,
Cabosse, ardzeint, santé, bon renom et honneu !
Que vollïâi-vo dè pllie ? Nion-cein atant dè dzouïe,
Lo paradis étâi tsi leu

Quand pe tâ, ti lè dou, euront fenna, marmaille,
Eintrè lè dou z'hotô, mettiront 'na mouraille,